



Ouvrier du génie écologique

Formation continue

- > La formation vise l'obtention du titre professionnel d'Ouvrier du Génie Écologique (niveau 3 RNCP35934)
- > Restaurer et rehabiler des cours d'eau, entretenir et restaurer des zones humides, des prairies sèches et zones boisées
- > Installer des dispositifs de phytoépuration, des équipements bois et des ouvrages minéraux

Métiers visés

Ouvrier qualifié en travaux de Génie Ecologique...

Contenu de la formation

- ☑ Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau
- ☑ Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique
- ☑ Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
- ☑ Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal
- ☑ Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
- ☑ Réaliser des fauches sélectives et des opérations de bûcheronnage
- ☑ Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Exploitation horticole, cédraie et saulaie
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

☑ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels et visites
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Mise en situation pratique
- Stages en entreprise et chantier-école

Dates :

Du 23/09/24 au
13/06/25

Durée :

1262 h dont 646 h
en centre et 616 h en
entreprise

Bilan intermédiaire :

A déterminer

Bilan final :

A déterminer

Financement :

La formation est financée par la région des Pays de la Loire (voir conditions auprès du CFPPA).
8 à 12 stagiaires attendus.

Autres possibilités de

financement : CPF,
CPF de transition
professionnelle

La réussite se cultive ici.



Réunions d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

26/03/24	16/04/24
28/05/24	25/06/24
de 13h30 à 16h00 au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV	

Inscription obligatoire auprès du CFPPA.

Modalités pratiques et inscription

S'inscrire auprès du centre : remplir un dossier de préinscription et participer à une demi-journée de validation de projet

En cas d'admission, l'inscription n'est définitive qu'après la validation des modalités de financement, soit par la signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise du secteur, soit par l'accord de financement CPF de transition ou autres demandes selon les situations des candidats, et de dérogation le cas échéant et dans la limite des places disponibles.

Liste des documents à joindre : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre acquis.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués par la mise en situation professionnelle d'évaluation (SPE) permettant de valider les unités capitalisables du référentiel, à l'appui de supports écrits et/ou de présentations orales.

Coordinateur : Anne-Marie BOUCARD - T. +33 (0)2 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr

Assistante formation : Myriam TESSIER - T. +33 (0)2 41 68 60 03
myriam.tessier@educagri.fr



Public concerné - Pré-requis

- Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Une expérience des chantiers de travaux de génie écologique, travaux publics ou de paysage est un plus
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion
- Avoir validé son dossier d'inscription et de financement de la formation
- Satisfaire aux tests de positionnement (expression écrite, mathématiques, biologie-écologie) et à l'entretien de motivation organisés par le centre

→ lefresne-angers-segre.fr